

mai 2017

L'importance de la participation industrielle pour la politique de sécurité de la Suisse



Table des matières

Avant-propos	3
1. Définition des participations industrielles	4
2. La politique de participation industrielle de la Confédération	5
3. Processus pour les affaires de participation industrielle en Suisse	6
4. Les participations industrielles en tant que norme internationale	10
5. À quelles branches la participation industrielle profite-t-elle?	11
6. Exemples pratiques	13
6.1 Char 2000: les PME en bénéficient	14
6.2 Super-Puma: un transfert de savoir-faire réussi	15
6.3 F/A-18: des impulsions durables pour l'économie	15
7. Résumé: les affaires de participation industrielle sont répandues au niveau international et apportent une valeur ajoutée au pays et à l'économie	17
8. Références bibliographiques	19

Avant-propos

La présente publication a pour objectif de proposer à toutes les parties prenantes une description factuelle des participations industrielles et de leur utilité pour l'économie réelle, la politique de sécurité, économique et extérieure. Il s'agit en particulier des acteurs politiques, administratifs et militaires (parlementaires, partis, commissions, administration, commandement et planification de l'armée, industrie, associations et autres groupes d'intérêt) ainsi que des secteurs de l'industrie suisse et leurs entreprises. Le but du présent document consiste à corriger et à réfuter les informations erronées et les préjugés courants, lesquels surviennent régulièrement en amont d'opérations majeures d'acquisition d'armement, afin que les parties prenantes puissent en fin de compte remplir correctement et intégralement leurs obligations d'information et de reddition de comptes vis-à-

vis du grand public suisse. Dans la présente publication, nous procéderons d'abord à une définition de la participation industrielle, puis en deuxième lieu à une brève description de la politique d'armement et de «participation industrielle» de la Suisse. En troisième lieu, nous établirons une comparaison de l'application des participations industrielles sur le plan international. En quatrième lieu, nous exposerons les avantages pour la Suisse, sa population et son économie, corroborés par des études de cas et des exemples concrets. Un récapitulatif clôturera le présent document.

Dr Günter Heuberger, Président



1. Définition des participations industrielles

Les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle désignent tous les types d'affaires compensatoires en rapport avec les acquisitions d'armements à l'étranger. Concrètement, cela signifie que si l'armée suisse achète des armements à l'étranger, le fabricant étranger est tenu généralement de compenser le prix du contrat à 100% par la participation économique de l'industrie suisse.¹ L'appellation «offset» est souvent utilisée pour désigner ce type d'opération. En outre, on différencie la participation industrielle directe de l'indirecte:

- On entend principalement par participation industrielle directe les affaires qui sont en lien direct avec l'acquisition d'armement concernée ou avec l'armement à acquérir. Des entreprises suisses participent ici directement à la fabrication du produit.
- La participation industrielle indirecte ne fait pas directement référence à l'acquisition d'armement

¹ Cf. CDF Contrôle fédéral des finances (2007). *Achat d'armement à l'étranger – évaluation des affaires compensatoires.*

concernée ou à l'armement à acquérir. Les fabricants s'engagent, dans des secteurs industriels définis, à acheter des biens/services auprès de sociétés suisses ou à leur transmettre des commandes. On parle de participation industrielle indirecte lorsqu'il s'agit d'une participation de politique de sécurité et d'armement ou d'une participation strictement civile.

La mise en balance entre l'attribution d'offsets directs et indirects est toujours menée eu égard aux intérêts de la politique suisse de sécurité et d'armement. Dans ce contexte, le chapitre suivant explicite la politique de participation industrielle de la Confédération.

Les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle désignent tous les types d'affaires compensatoires en rapport avec l'acquisition d'armements à l'étranger, pour lesquelles le fabricant est tenu de compenser le prix du contrat par la participation économique de l'industrie nationale.

2. La politique de participation industrielle de la Confédération

Le système de participation industrielle est défini dans la politique d'armement de la Confédération. «L'objectif de la politique d'armement est de couvrir les besoins clés de connaissances techniques, de biens et systèmes technologiquement complexes, de constructions et de prestations de services de l'armée (...) et ceci en temps utile, de manière fiable et transparente et en respectant les principes économiques.»² Une autosuffisance complète serait, malgré les capacités de production développées par la Suisse, aussi bien illusoire technologiquement qu'économiquement ruineuse car la demande nationale est trop faible. Pour cette raison, les coopérations internationales d'armement sont indispensables pour accomplir les missions de politique d'armement et de sécurité. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la base technologique et industrielle helvétique, la Suisse doit également exploiter les possibilités des participations industrielles, également dénommées affaires compensatoires/opérations de contrepartie ou offsets.³ En Suisse, les affaires compensatoires ont pour but de générer durablement et efficacement des chiffres d'affaires pour maintenir et renforcer la base industrielle et technologique suisse importante dans les domaines de la sécurité et de l'armement, et dans le reste de l'industrie suisse.⁴

Lors de sa séance du 31 mars 2010, le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'achat ainsi que la stratégie de participations industrielles du DDPS. Elles sont complétées par les principes généraux du Conseil fédéral pour la politique d'armement du DDPS du 30 juin 2010. Ainsi, au total, il existe trois documents de fond fixant les conditions-cadres essentielles des futures participations industrielles. De plus, la politique d'offsets d'armasuisse (Office fédéral de l'armement), qui contient des prescriptions et des dispositions relatives à la participation industrielle, revêt un caractère déterminant. Suite à

l'évaluation des documents de fond et des messages sur l'armement, le Contrôle fédéral des finances ou CDF⁵ résume les cinq objectifs suivants:

- **Maintien du potentiel industriel indispensable pour la défense nationale**

L'atout décisif de la participation industrielle est la sauvegarde de la base industrielle pertinente pour la défense. **Les participations industrielles permettent de garantir des capacités de fabrication minimales en Suisse et d'acquérir des compétences clés pour la conservation et le développement de la technologie militaire:** en cas de crise ou d'intervention militaire, les participations industrielles garantissent la capacité opérationnelle de l'armée sur le long terme, assurant ainsi une indépendance la plus importante possible à l'égard de l'étranger pour le développement et l'entretien de biens militaires et civils.⁶ Grâce à des participations industrielles, il est possible d'éviter l'entretien très risqué du point de vue des entreprises et pesant fortement sur le budget fédéral d'une industrie de l'armement globalement dominée par l'État.

- **100% d'efficacité en termes de création d'emplois supplémentaires en Suisse**

Les participations industrielles donnent à la Suisse la possibilité de transférer des investissements dans le pays en cas d'achats à l'étranger. L'achat d'armement à l'étranger doit être créateur d'emplois en Suisse. Chaque message sur l'armement recense des informations concernant les répercussions économiques ou l'efficacité des achats d'armements en matière de création d'emplois.⁷ Le volume de compensation à 100% est également préconisé par une étude de l'université de Saint-Gall.⁸

5 Cf. CDF (2007).

6 Cf. Le Conseil fédéral (2010a); Cf. Glismann, H. et Horn, E.-J. (1990). *Export von Rüstungsgütern: Chancen und Risiken*; Cf. Lathi, T. (1997). *Gegenschäfte in Waffensystemen*.

7 Cf. CDF (2007).

8 Cf. Friedli, T., Neumüller, K. et P. Platzgummer (2009). *Nachhaltige Offset-Ansätze für die Schweiz. Aufzeigen von Optimierungspotenzialen und strategischen Stossrichtungen*.

2 Cf. Le Conseil fédéral (2010a). *Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du DDPS*.

3 Cf. Le Conseil fédéral (2010a).

4 Cf. *armasuisse* (2016). *Politique d'affaires compensatoires*.

- **Compétitivité des entreprises suisses parties prenantes dans l'industrie comme condition essentielle**

L'industrie impliquée doit être déjà concurrentielle pour décrocher des affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle. Il ne faut donc pas mener explicitement de politique de maintien structurel avec des subventions ou des mesures protectionnistes. Les entreprises nationales intéressées doivent être désireuses d'apporter une contribution personnelle et active en vue de la mise en place d'un mandat de participation industrielle.⁹

- **Acquisition d'un savoir-faire supplémentaire**

L'acquisition et le maintien du savoir-faire, la stimulation d'innovations ainsi que le volume supplémentaire de commandes et d'exportations qui en découle renforcent la compétitivité de la Suisse en tant que pays de recherche et d'industrie, ce qui génère et garantit à long terme des emplois suisses.¹⁰

9 Cf. CDF (2007).

10 Cf. CDF 2007.

- **Volume supplémentaire de commandes issues de l'étranger et d'exportations**

La participation industrielle indirecte doit renforcer la base industrielle suisse et lui permettre d'établir et de développer les relations commerciales avec d'autres États et fabricants de pointe (l'effet de sésame et l'effet multiplicateur). Les petites économies peuvent ainsi préserver leur bilan commercial et leurs réserves de devises.¹¹

Par ailleurs, les différents documents de fond de la Confédération permettent de concevoir les processus d'achat de manière transparente et de renforcer la confiance dans les autorités d'achat. C'est pour cette raison que le processus formel de participation industrielle est décrit plus en détail dans le prochain chapitre.

La politique de participation industrielle de la Confédération est définie dans trois documents de fond et s'articule autour des intérêts de la défense et de l'industrie nationales.

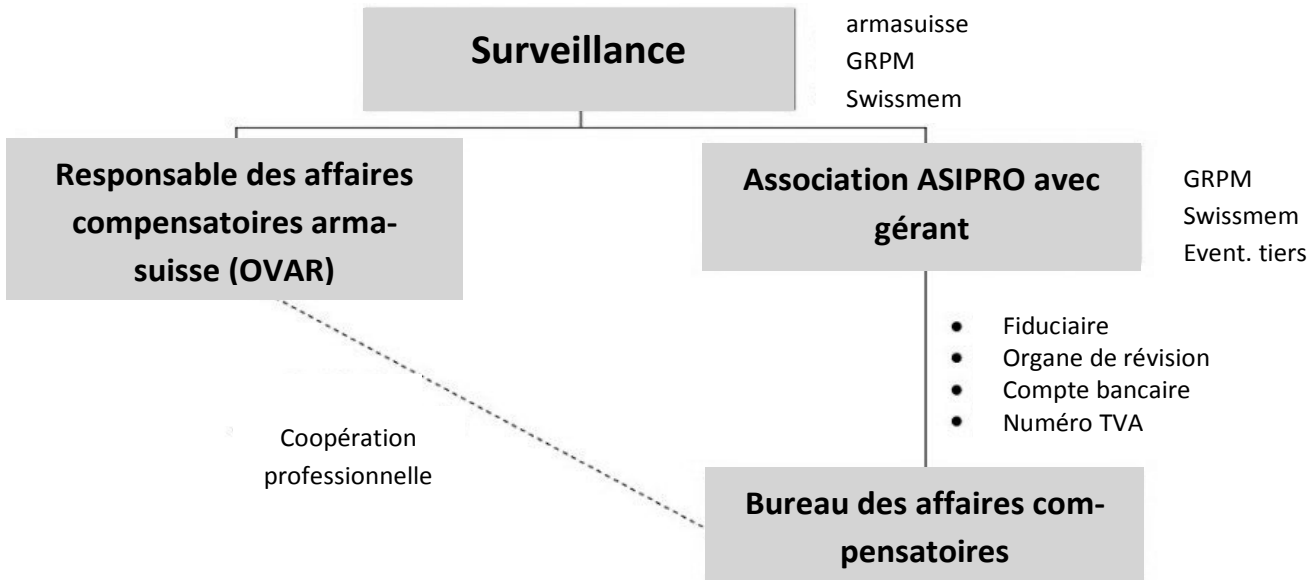
11 Cf. Friedli, Neumüller et Platzgummer (2009).

3. Processus pour les affaires de participation industrielle en Suisse

La conception et la gestion des affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle suisse relèvent de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) en coopération avec le Bureau des affaires compensatoires à Berne (BAC), plus précisément les organisations Swissmem, GRPM (Groupe romand pour le matériel de Défense et de Sécurité) ou encore ASIPRO (cf. encadré), lesquelles fournissent des prestations de coordination, d'appui et de conseil à armasuisse et à l'industrie.

«On a tiré des enseignements»

L'échec de l'achat du Gripen a été le signe qu'il était nécessaire de réorganiser le BAC. Pour cette raison, le Bureau a été subordonné en 2015 à la nouvelle association de soutien fondée par SWISS ASD et le GRPM, appelée «Association for Swiss Industry Participation in Security and Defence Procurement Programs» (ASIPRO). L'ASIPRO est portée par les membres de Swissmem et du GRPM et peut accepter d'autres membres de la branche industrielle. C'est une personne morale autonome, indépendante d'armasuisse. Ainsi, le BAC, compétent pour l'Offset-Controlling, propose les avantages d'un partenariat public-privé, alors qu'armasuisse peut continuer d'accomplir sa fonction contractuelle dans des affaires de participation industrielle.



Organisation du Bureau des affaires compensatoires de Berne (BAC) (Source: armasuisse 2016)

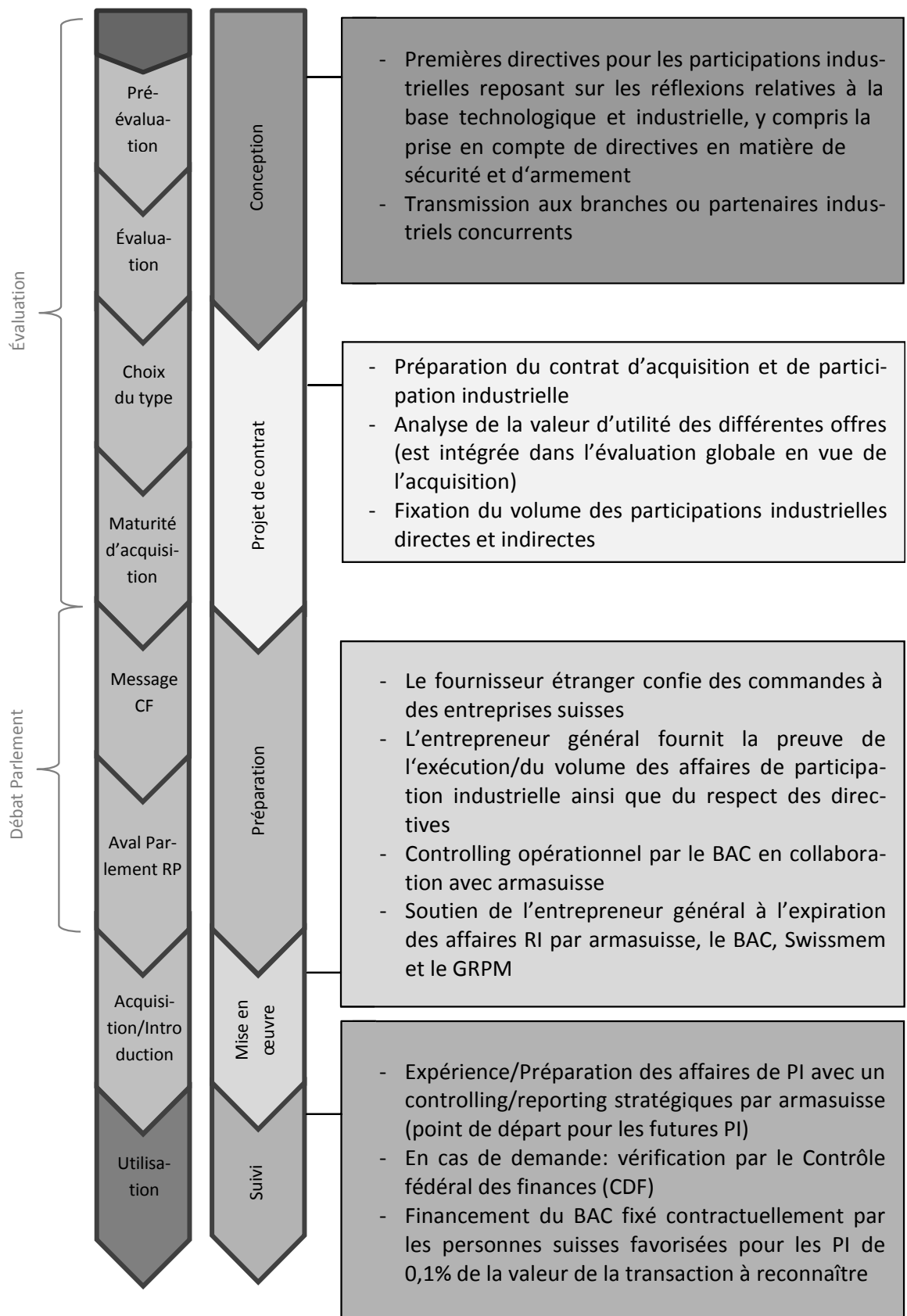
Le BAC s'assure que seuls sont comptabilisés les chiffres d'affaires de participation industrielle qui remplissent les critères de la politique d'affaires compensatoires de la Confédération. Toute exception – par exemple l'échange de participations industrielles (swaps) ou la satisfaction seulement partielle des critères d'imputation par les producteurs étrangers – est présentée au conseil de surveillance du BAC, qui est extrêmement prudent dans l'intérêt de l'industrie suisse. Cela permet de garantir que les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle sont durables et substantielles, qu'elles n'impliquent aucune transaction illégale et qu'elles sont exemptes de toute corruption.

La prise en compte de l'incidence sur le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de la participation industrielle est également importante. «Les acquisitions à l'étranger causent une perte de chiffre d'affaires potentielle pour les entreprises suisses. Cette perte doit être compensée intégralement par des affaires compensatoires.»¹² Le volume de chiffre d'affaires, et pas seulement la valeur ajoutée, fait l'objet d'une attention toute particulière car ce facteur représente aussi pour les acquisitions à 100%

une unité de mesure transparente vérifiable. Quand une commande est passée à une entreprise suisse, le client étranger établit une attestation qu'il fait contresigner par l'entreprise suisse impliquée et qu'il soumet ensuite au BAC. Le BAC s'assure que seuls les chiffres d'affaires provenant d'une participation industrielle remplissant les critères de la politique des affaires compensatoires sont comptabilisés. Si la valeur ajoutée est supérieure à 61%, la commande est prise en compte dans son intégralité, c'est-à-dire que l'on suppose une génération de chiffre d'affaires de 100%. Pour 60% ou moins, on intègre seulement la part effective. En deçà de 20%, on n'impute aucune participation industrielle au fabricant pour l'exécution du contrat. Une imputation supérieure à 100% est possible si l'on utilise des multiplicateurs. Ceux-ci sont employés très prudemment et sont soumis à l'approbation du conseil de surveillance du BAC. Une imputation de plus de 100% est par exemple octroyée si un travail de recherche scientifique est commandé à une université suisse.¹³

12 Cf. armasuisse (2016).

13 Cf. armasuisse (2016); Le Conseil fédéral (2010b). Stratégie de participation industrielle.



Processus d'acquisition et de participation industrielle (Source: armasuisse 2016)

Cette structure de gouvernance vise à atteindre les objectifs suivants:

- la participation industrielle est préparée, appuyée et mise en œuvre de telle manière que les bénéfices sont maximisés pour l'industrie suisse;¹⁴
- la participation industrielle reste ancrée dans la politique d'acquisition suisse et renforce également la base industrielle;
- l'établissement de rapports pertinents démontre l'utilité des participations industrielles à tous les acteurs (armée, DDPS, armasuisse, associations, l'industrie et le citoyen suisse);
- les fournisseurs étrangers remplissent leurs obligations concernant les participations industrielles dans l'intérêt de la base industrielle suisse;
- les participations industrielles réalisées sont signalées en bonne et due forme et correctement;
- des analyses statistiques et des rapports entraînent un contrôle efficace des obligations du fournisseur.¹⁵

Bilan positif du CDF

Comme en témoignent les rôles d'armasuisse et de l'ASIPRO, les évaluations par le CDF (par exemple en 2007 et 2016) et leurs résultats, les participations industrielles sont soumises à des contrôles-qualité anticipés, continus et rétroactifs stricts. Les différents documents de la Confédération (stratégie d'acquisition, stratégie de participation industrielle et principes du Conseil fédéral pour la politique d'armement du DDPS ainsi que la politique d'affaires compensatoires d'armasuisse) stipulent l'optimisation constante et la transparence des processus. L'évaluation du CDF¹⁶ a

¹⁴ Pour l'amélioration constante de la collaboration entre l'industrie et les institutions étatiques, armasuisse reconfigure actuellement le modèle de la base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) (version mai 2017).

¹⁵ Cf. armasuisse (2015). Fiche d'information Affaires compensatoires.

¹⁶ Cf. CDF (2007).

montré que la mise en œuvre de la participation industrielle est réalisée de manière compétente et efficace, tout en préservant les ressources.

Bien évidemment, les participations industrielles peuvent générer des surcoûts pour les fournisseurs, lesquels cherchent habituellement à les répercuter sur les clients. Les coûts assumés par les entreprises suisses exportant des armements dans des pays européens et devant par conséquent s'acquitter d'obligations compensatoires constituent un critère de référence pertinent en matière de coûts supplémentaires. Selon le pays de destination et le type d'opération, ils sont pris en compte dans le calcul, à hauteur de 1 à 5%, le cas échéant. Le montant excédentaire éventuellement versé par la Confédération en raison des affaires compensatoires bénéficie toutefois à l'industrie suisse et se révèle modeste au regard de son utilité pour l'architecture de la sécurité suisse. Les prestataires étrangers bénéficient en Suisse d'une industrie fortement développée, performante et moderne qui est en mesure d'exécuter des mandats sans importants problèmes de démarrage – une raison importante qui explique que les coûts supplémentaires des affaires de participation industrielle soient faibles en Suisse. L'apport de savoir-faire et les rentrées fiscales liées aux affaires de participation industrielle de personnes physiques et morales génèrent en outre une valeur ajoutée importante pour la Suisse.

Les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle sont coordonnées et contrôlées en Suisse par un partenariat public-privé. L'objectif est de garantir des processus en bonne et due forme et proches de l'industrie. Les coûts supplémentaires inhérents à de telles opérations restent modestes.

4. Les participations industrielles en tant que norme internationale

Les participations industrielles sont un processus reconnu et appliqué au niveau international. De nombreux pays y accordent une importance économique majeure et demandent, dans le cas d'acquisitions militaires, des participations industrielles. La politique de participation industrielle suisse se distingue notamment par sa flexibilité, sa logique de concurrence et sa modération concernant les conditions imposées.¹⁷

Bien que l'Union européenne se déclare officiellement opposée aux participations industrielles, la plupart des pays européens les réclament en réalité et ont développé divers processus de règlement en ce sens.¹⁸ Dans les petits pays semblables à la Suisse, sans grandes industries de l'armement – tels que la Belgique, le Danemark et le Portugal – 100% ou plus des compensations d'acquisitions militaires à l'étranger sont des composantes indispensables du contrat.



Volume prédéfini (en pourcentage) des valeurs-limites des participations en comparaison européenne (Source: Friedli, Neumüller et Platzgummer 2009)

De nombreux États qui achètent des armements fabriqués en Suisse sollicitent des participations indus-

trielles auprès des producteurs suisses. Les participations industrielles demandées par la Suisse en cas d'acquisitions à l'étranger instaurent par conséquent un rapport d'égal à égal et empêchent tout désavantage concurrentiel non compensable vis-à-vis des concurrents internationaux. La participation industrielle est également une pratique courante en Allemagne, où elle est qualifiée de «fabrication locale». Ainsi, par exemple, un fournisseur suisse d'armement doit délocaliser une partie de la fabrication dans une usine allemande afin de recevoir du Bundestag allemand le soutien nécessaire pour l'achat. Certains pays (comme le Danemark) vont jusqu'à exiger une affaire compensatoire pour d'importantes livraisons de pièces de rechange.

Seuls les grands pays ayant leurs propres entreprises d'armement et disposant d'un réseau à l'échelle mondiale (Grande-Bretagne, États-Unis, France, etc.) peuvent fabriquer la majorité de leurs biens et ne sont en conséquence pas tributaires des importations d'armements. La France illustre particulièrement bien cette situation. En effet, chaque fois que cela est possible, la majorité des biens militaires – même les infrastructures civiles – sont exclusivement achetés auprès de l'industrie nationale, sans appel d'offres international. En effet, l'OMC ne prévoit aucune obligation relative à un appel d'offres international dans le cas d'achats de technologie militaire.

Les participations industrielles sont une norme à l'international, que ce soit en tant que règle officielle ou en tant qu'exigence informelle pour l'attribution de commandes d'armements. Pour les petits États semblables à la Suisse dépourvus d'un grand complexe d'armement proche de l'État, la compensation d'acquisitions militaires à l'étranger est un élément contractuel incontournable.

¹⁷ Cf. CDF (2007).

¹⁸ Cf. Friedli, Neumüller et Platzgummer (2009).

5. À quelles branches la participation industrielle profite-t-elle?

Entre le début de la politique nationale de participation industrielle et l'année 1998, on lui a imputé des affaires suisses de quelque 1880 millions de CHF et une participation d'environ 330 entreprises suisses, dont près des trois quarts sont de petites et moyennes entreprises.¹⁹ En 2007, une évaluation a été réalisée par le Contrôle des finances fédéral ou CDF, aux fins de l'analyse des affaires de participation industrielle suisses dans le secteur de l'armement pour la période 1995–2005. Durant cette période, quelque 1000 entreprises suisses ont contribué à un volume de participation industrielle représentant environ 4,3 milliards CHF. Il ressort clairement de l'évaluation que:

- le volume de valeur ajoutée en faveur de l'industrie suisse revêt une grande importance économique grâce aux participations industrielles et que l'on doit à la politique en vigueur de participation industrielle les commandes supplémentaires se chiffrant en milliards à l'intention du pays industriel qu'est la Suisse;
- la mise en œuvre de la participation industrielle est effectuée de façon compétente et efficace, dans le respect des ressources;
- en comparaison internationale, la politique suisse de participation industrielle est concurrentielle, modérée et flexible.²⁰

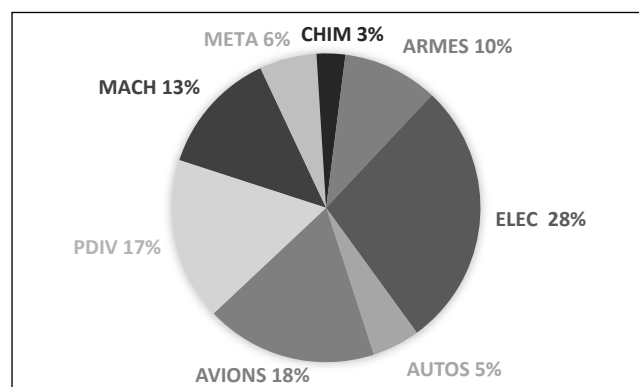
Il existe d'innombrables exemples dans l'économie réelle des effets positifs des participations industrielles, dont quelques-uns sont recensés ci-dessous de manière à illustrer clairement l'utilité économique concrète des affaires compensatoires.

¹⁹ Cf. Akeret, F. (1998). *F/A-18 OFFSET-Geschäfte: Eine Erfolgsstory über die positiven Auswirkungen von Affaires compensatoires auf die schweizerische Industrie.*

²⁰ Cf. CDF (2007).

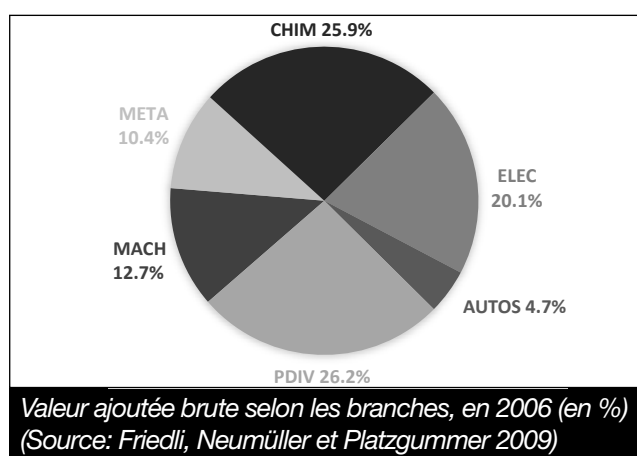
Quels secteurs industriels contribuent au volume de commandes provenant des affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle? Friedli, Naumüller et Platzgummer (Université de Saint-Gall) ont mené une étude à ce sujet pour la période 1995–2005. On a étudié de plus près à cet égard le rapport entre les participations industrielles directes et indirectes ainsi que la répartition basée notamment sur la branche, le rapport du chiffre d'affaires et la région. Les branches sont citées comme suit:

CHIM (chimie/plastique)
 MACH (machines)
 AUTOS (automobiles)
 PDIV (prestations diverses)
 META (métal)
 AVIONS (avions)
 ARMES (armes et munitions)
 ELEC (mécanique de précision et électrotechnique)



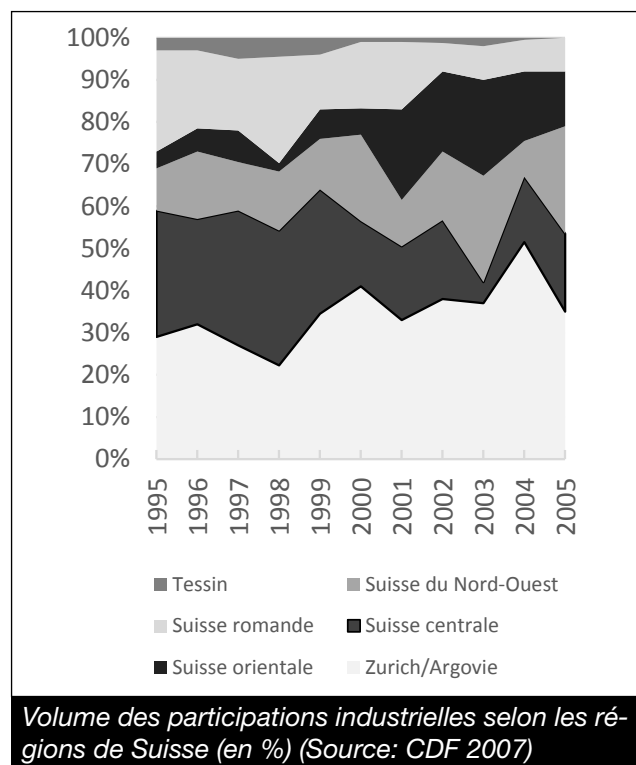
Volumes de participation industrielle selon les branches, de 1995 à 2005 (en %) (Source: Friedli, Neumüller et Platzgummer 2009)

Sur la base des documents du CDF, la figure ci-dessus illustre la répartition des volumes de participation industrielle dans différentes branches de l'industrie suisse entre 1995 et 2005. La figure ci-dessous montre la valeur ajoutée brute en 2006. Elle témoigne clairement des multiples avantages dont tire profit le paysage industriel suisse grâce aux participations industrielles.



La figure ci-dessus comporte une modification du groupe «Prestations diverses» (PDIV) par l'université de Saint-Gall, quelques affectations du CDF à cette branche étant exclues du fait de leur moindre importance. La catégorie «Prestations diverses» englobe désormais les composantes pertinentes suivantes: communication d'informations (50% du total indiqué des prestations diverses), services informatiques (33%), recherche-développement (8%) et enseignement (9%). Il convient de souligner en particulier l'importance de la recherche-développement, laquelle est considérée, d'une part, comme un moteur essentiel pour les technologies futures et, d'autre part, comme un facteur majeur de différenciation par rapport à la concurrence internationale.²¹ Par ailleurs, la branche Armement et munitions est intégrée ici dans la catégorie «Métal» (META).

21 Cf. Friedli, Neumüller et Platzgummer (2009).



La politique d'affaires compensatoires de la Confédération vise une répartition régionale sur les trois régions linguistiques de Suisse autour de 65/30/5%.²² L'image ci-dessus met en évidence l'affectation des volumes de participations industrielles aux régions suisses pendant la période 1995–2005. On constate une vaste répartition, dont profitent surtout les régions Zurich/Argovie, Suisse du Nord-Ouest, Suisse centrale et Suisse orientale. Il y a lieu de relativiser quelque peu le poids de la région Zurich/Argovie, car le canton de Zurich, en particulier, accueille bon nombre de sièges sociaux de grands groupes parmi lesquels sont enregistrées des transactions exécutées dans des succursales situées dans d'autres régions.

22 Cf. armasuisse (2016).

Les affaires de participation industrielle ne se limitant pas à l'industrie suisse de l'armement, ce sont non seulement les fabricants d'équipements de technique de défense qui tirent profit de la stratégie fédérale de participation industrielle, mais aussi ceux qui produisent des biens civils ou de type «Dual Use». ²³ De telles commandes sont importantes non seulement pour les groupes de sociétés engagés dans de grands projets, mais aussi pour les petites et moyennes en-

treprises. ²⁴ Nous le démontrerons à l'appui des exemples concrets à venir.

Les groupes industriels tout comme les PME tirent parti du régime actuel de participation industrielle dans toutes les régions du pays. Outre l'économie, c'est toute la société qui bénéficie de recettes fiscales supplémentaires et du maintien de la base industrielle nécessaire à la défense nationale.

23 Cf. Christen, R., Kohl, J.-P. et al. (2008). *Sicherheitsindustrie im Dauerbeschuss*.

24 Cf. Schuster, F. (1988). *Countertrade professionell: Barter-, Off-set- und Switchgeschäfte im globalen Markt*.

6. Exemples pratiques

En raison de la nature des acquisitions d'armements s'accompagnant d'une planification et d'une utilisation sur des décennies, la quantité de données concernant les participations industrielles évaluées est limitée et les exemples mentionnés ci-après datent déjà d'il y a quelques années. Malgré cela, ils illustrent de façon crédible le succès de la stratégie fédérale de participation industrielle. Pour ce qui est des acquisitions des dernières années, les obligations de compensation sont toujours en cours. Par

conséquent, les données définitives ne sont pas encore disponibles.

Dans le sillage de programmes de participation industrielle de projets d'acquisition passés, des entreprises suisses se sont affirmées en tant que fournisseurs de longue date de grandes sociétés étrangères telles que Boeing, Northrop-Grumman, Airbus, Dassault, Saab, General Electric, Safran, etc. De nombreuses PME suisses en ont également profité. Quelques exemples figurent dans le tableau ci-dessous.

Entreprise	Produits	Client	Motif	Commentaire
RUAG Aviation, Emmen	Développement, certification et fabrication du mât moteur pour le Gripen E (suspensions de charge utile pour les réservoirs de carburant, systèmes d'exploration, missiles) *	Saab	Gripen E	RUAG sous-traite une partie de ses commandes à des PME (Aegerter Swiss Technology AG - Heimberg, Systems Assembling SA - Boudry, etc.).
RUAG Aviation, Alpnach	«Completion» de l'hélicoptère de transport et d'entraînement EC-635 (≠ montage final)	Airbus Helicopters (anc. Eurocopter)	LTSH EC-635	Le client s'est uniquement engagé dans le programme «Completion» au vu de son intérêt majeur pour la participation industrielle.
Mecaplex AG, Grenchen	Fabrication du vitrage du cockpit de l'hélicoptère civil EC135*	Airbus Helicopters	LTSH EC-635	Mecaplex AG n'a cessé de progresser d'un point de vue technologique au fil des différents programmes de participation industrielle. Elle a notamment

	En outre, grâce aux retombées des programmes de participation industrielle, sous la forme de commandes ultérieures à ces derniers, Mecaplex AG fournit actuellement des composants pour les jets d'affaires de Dassault, des pare-brises et des toits de cabine pour les avions d'entraînement Hawk ainsi que des composants pour les hélicoptères et les avions d'entraînement de Korean Aerospace Industries.			acquis des compétences en matière d'utilisation de nouveaux matériaux, développé des méthodes de gestion de projet et investi dans des techniques de production. Ses avancées et ses relations commerciales ont également conféré à l'entreprise un excellent positionnement dans le secteur civil et ce, à l'échelle mondiale.
CES Creative Electronic Systems SA, Grand-Lancy	Développement et fabrication d'ordinateurs de bord pour des avions civils et militaires*	Airbus et autres	Div.	Cette entreprise du secteur haut de gamme de l'avionique reçoit toujours des commandes supplémentaires de ses clients grâce aux obligations de participation industrielle.

*Exemples de sociétés exécutant des commandes grâce à la participation industrielle. * Commandes en cours jusqu'à présent (Source: Swissmem 2017)*

6.1 Char 2000: les PME en bénéficiaire

Avec le programme d'armement 2000, l'acquisition de 186 chars 2000 de type CV-9030 a été autorisée par le Parlement. La société suédoise BAE Systems Hägglunds AB avait la double casquette de fabricant et d'entrepreneur général. Le cadre financier du projet s'élevait à 990 millions de CHF et a pu être respecté. Du point de vue économique également, le projet s'est déroulé avec succès. Le fabricant suédois a pu exécuter jusqu'en 2006 son programme de participation industrielle contractuel d'un montant d'environ 817 millions de CHF. Plus de 200 entreprises, principalement des PME spécialisées dans les machines, la métallurgie et l'électronique, ont profité de ce volume de commandes, que ce soit par le biais d'une participation directe à un projet ou d'exportations dans le cadre de la participation indirecte.²⁵ Ainsi, des part-

naires suisses de la participation industrielle ont également pu livrer des composants de chars CV-9030 en Finlande et en Norvège.

Des partenaires de PI suisses pour le char 2000

L'offre de Hägglunds proposait pour le 2000 40% de participation directe pour environ 2% de surcoûts. Les sous-traitants suisses les plus importants étaient :

- SW Schweizerische Unternehmung für Waffensysteme AG, Thoune (aujourd'hui RUAG)
- Oerlikon Contraves AG, Zurich
- Giovanola Frères SA, Monthey
- Condor SA, Courfaivre
- Systems Assembly SA, Boudry
- Mecanex SA, Nyon

(Le Conseil fédéral [2000]. Message concernant l'acquisition de matériel d'armement [programme d'armement 2000]).

²⁵ Cf. Le Conseil fédéral (2007). Char de grenadiers 2000: projet achevé avec succès et programme d'affaires compensatoires pour l'industrie suisse respecté. Communiqué de presse.

	Crédit en millions de CHF	PI en millions de CHF
186 chars 2000, répartis en 154 chars de grenadiers et 32 chars de commandement	768,4	
Munitions de combat 30 mm	19,9	
Matériel de rechange; moyens de subsistance; supports de formation	139,9	
Renchérissement estimé jusqu'à la livraison et risque	61,8	
Total selon le programme d'armement 2000	990	816,7

Volume et crédit pour l'acquisition de chars 2000 (Source: CDF 2007)


6.2 Super-Puma²⁶: un transfert de savoir-faire réussi

Grâce aux programmes d'armement de 1986 et de 1989, les Forces aériennes suisses disposaient d'une flotte de 15 hélicoptères Super Puma. Le programme d'armement de 1998 a permis de faire passer ce chiffre à 27 exemplaires. Les partenaires contractuels les plus importants étaient les entreprises françaises Eurocopter et Turboméca. Le programme de participation industrielle s'élevait à environ 270 millions de CHF.

Le montage final de l'hélicoptère de transport a été réalisé par RUAG Aerospace. L'entreprise a ainsi gagné en savoir-faire pour effectuer ses missions centrales en tant que centre de compétences pour les matériaux (maintenance du système, entretien, réparations). En outre, l'entreprise a reçu d'Eurocopter une licence d'entretien et de réparation des hélicoptères Super Puma d'autres pays européens et a donc bénéficié d'effets de synergie bienvenus. Le rapport de contrôle d'armasuisse a confirmé le déroulement dans les délais et le projet a pu être clôturé en 2006.²⁷

²⁶ L'entreprise Airbus Helicopters (anciennement «Eurocopter») a rebaptisé ce modèle «Cougar» il y a quelques années, mais en Suisse l'ancien nom a été conservé.

²⁷ Cf. CDF (2007).



	Crédit millions CHF	PI millions CHF
12 hélicoptères de transport Super-Puma, y compris équipement spécial et supplémentaire (prix unitaire 20,9 millions CHF)	251	
Matériel de remplacement; adaptations; risque	69	
Total selon le programme d'armement 1998	320	270

Volume et crédit pour l'acquisition du Super-Puma (Source photo: vtg.admin.ch) (Source: CDF 2007)

6.3 F/A-18: des impulsions durables pour l'économie

Avec le programme d'armement de 1992, le Conseil fédéral a demandé l'acquisition de 34 avions de combat F/A-18 C/D, ce que le Parlement a approuvé. En 1993, le peuple a confirmé l'acquisition des avions lors d'une votation mémorable. Le constructeur était la McDonnell Douglas Corporation (aujourd'hui Boeing) et le sous-traitant principal la Northrop Grumman Corporation. Le montage final a été réalisé à partir de 1995 par la Schweizerische Unternehmung für Flugzeuge und Systeme (SF, aujourd'hui RUAG). Au préalable, on avait aussi négocié la participation d'entreprises suisses. McDonnell Douglas Corporation et ses partenaires du consortium avaient l'obligation de compenser économiquement le pourcentage du prix d'achat d'environ 2 milliards de CHF par des participations industrielles à 100%, jusqu'en 2003.²⁸

En définitive, plus de 350 entreprises suisses (majoritairement des PME) ont participé à des affaires de participation industrielle dans quasiment tous les cantons. La répartition des affaires dans les régions linguistiques correspondait à peu près à la répartition régionale des branches industrielles (82% en Suisse alémanique, 16%

²⁸ Cf. Akeret (1998).

Conditions préalables CH pour une affaire compensatoire réussie du F/A-18

- Compétitivité des produits du marché américain
- Potentiel de marché suffisant
- Connaissances suffisantes des marchés-cibles
- Informations produits en anglais
- Conformité à la norme US
- Livraison dans les délais
- Assistance technique client sur place
- Si possible : représentation locale qualifiée sur place (États-Unis)
- Aucun contournement des restrictions US comme :
 - Biens interdits ou biens avec autorisation obligatoire
 - Système de quotas
 - Restrictions sanitaires et de sécurité
 - Restrictions relatives aux marques ou au droit d'auteur

en Suisse romande, 2% au sud de la Suisse). Les exemples ne manquent pas en la matière. Ils vont de la poursuite fondamentale du développement de produits existants (Sauter, Bachmann AG), à l'élargissement de l'expertise du marché (Derendinger & Cie Sàrl). En raison de l'acquisition du F/A-18, il a été possible au fil des ans et jusqu'à aujourd'hui, de développer et de maintenir des relations commerciales intenses et solides entre des entreprises helvétiques et américaines. Les fabricants américains entretenaient en effet des contacts avec plus de 1800 entreprises suisses. Ces liens étaient importants aussi bien pour les sociétés suisses désireuses de

conquérir le marché américain que pour des entreprises souhaitant étendre leurs relations commerciales existantes aux États-Unis. Grâce à des contrats de «Buy-Back» (composantes F/A-18 que l'industrie nationale pouvait livrer dans le cadre de la participation industrielle pour d'autres exploitants du F/A-18 aux États-Unis), quelques entreprises suisses se sont même qualifiées en tant que fournisseurs uniques dans le monde («single source») ²⁹. C'est ainsi que RUAG est aujourd'hui l'unique fournisseur de Boeing pour les ailerons et les clapets de décharge d'aile sur le F/A-18 E/F Super Hornet. ³⁰

La «success story» de Precicast SA

L'entreprise tessinoise Precicast SA est spécialisée dans les pièces coulées de précision pour des applications dans l'aérospatiale. Au cours des dernières années, elle est parvenue à se positionner avec succès sur le marché international des avions, et génère actuellement un chiffre d'affaires important dans le domaine de l'aéronautique avec les fabricants compétents aux États-Unis. Le premier jalon de cette réussite fut posé dans le cadre d'affaires réalisées

²⁹ Cf. Carrel, F., Dürig, W., Gygax, M. et P. Lyoth (2017). *Erfahrungen zur Industriebeteiligung im Rahmen der Beschaffung des F/A-18: Ein Kampfflugzeug für die Schweiz. Dokumentation zum Projekt F/A-18.*

³⁰ Cf. DuBois, T. (2017). *Aligning Stars Ruag is gearing up for the next narrowbody program based on its technology portfolio.*

Entreprise	Produits	Client	Commentaire
Sauter, Bachmann AG, Netstal	Différentes transmissions pour les réacteurs du F/A-18*	General Electric Aviation	
Precicast SA, Novazzano	Divers composants fortement sollicités pour les réacteurs d'avion*	General Electric Aviation et d'autres fabricants de réacteurs	Grâce à la participation industrielle dans les années 80 et 90, l'entreprise a pu développer fortement son socle de clientèle internationale et fait aujourd'hui partie des entreprises leaders au niveau mondial dans le coulage de précision pour des applications aérospatiales et dans le secteur du génie énergétique.
Jean Gallay SA, Plan-les-Ouates	Réservoirs externes de carburant	Northrop Grumman, Boeing (auparavant McDonnell Douglas)	Grâce à la participation industrielle depuis les années 70, l'entreprise a pu développer son socle de clientèle internationale et est aujourd'hui un spécialiste de l'usinage de tôle en alliages spéciaux pour l'aéronautique.

*Exemples d'entreprises auxquelles ont été confiées des affaires de participation industrielle grâce au F/A-18, * Commandes en cours jusqu'à présent (Source: Swissmem 2017)*

avec la participation industrielle liée au F/A-18. La société n'enregistrait à l'époque aucun chiffre d'affaires aux États-Unis et sans participation industrielle, le fabricant américain n'aurait probablement pas accepté une solution coûteuse pour chercher de nouveaux sous-traitants dans une région périphérique suisse (effet de sésame). Deux conditions préalables à ce succès jouèrent un rôle majeur pour l'amorce et le déroulement ultérieur de la relation commerciale: la compétence technologique et la compétitivité.

La compétence technologique existait déjà préalablement chez l'entreprise suisse. Ainsi l'entreprise a-t-elle pu s'affirmer lors de la présélection, se voyant ensuite confier de premiers petits mandats. Les produits du fournisseur suisse furent, dès le début, largement capables de soutenir la concurrence et compétitifs dans un contexte international. Les commandes reçues suivirent les besoins du marché et ne visaient pas à préserver les structures. Les deux entreprises étaient visiblement intéressées par un partenariat sur le long terme et ont pu apprendre l'une de l'autre. Le fournis-

seur suisse était disposé à s'adapter aux souhaits et aux exigences de son nouveau client, ainsi qu'à en tirer des enseignements (désir et capacité de co-

opération), tandis que le client étranger était prêt à transmettre son savoir-faire en matière de processus et de qualité au sous-traitant suisse (transfert de savoir-faire, innovation, changements structurels). Grâce à la stratégie de participation industrielle, Precicast SA est aujourd'hui une entreprise d'envergure mondiale qui a pu emprunter une trajectoire de croissance durable une fois les affaires de participation industrielle F/A-18 achevées. Les bonnes relations avec le fabricant américain semblent perdurer. C'est surtout l'excellente position du fabricant sur le marché des réacteurs d'avion qui a permis à la société suisse d'acquérir d'autres clients internationaux (effet multiplicateur).



7. Résumé: les affaires de participation industrielle sont répandues au niveau international et apportent une valeur ajoutée au pays et à l'économie

Les participations industrielles sont la norme à l'international et, en particulier, dans des petits États semblables à la Suisse dépourvus d'un grand complexe d'armement proche de l'État. Elles sont une composante incontournable en cas d'importants achats d'armements.

Lors de toutes les grandes acquisitions d'armements effectuées à l'étranger au cours des trente dernières années, la participation industrielle a permis de générer en Suisse une valeur ajoutée durable. Du point de vue de la politique de sécurité, les participations industrielles garantissent, notamment grâce au transfert de savoir-faire:

- des capacités minimales de fabrication et d'entretien sur le territoire national;
- des compétences clés pour l'entretien et le développement de biens militaires/civils;
- une indépendance aussi importante que possible à l'égard de l'étranger en cas de crise;
- l'équipement et la capacité opérationnelle de l'armée suisse.

De plus, sur le plan de la politique économique, elles permettent à la Suisse et à sa base industrielle:

- de participer à des programmes mondiaux ainsi que de bénéficier d'un accès durable à de nouveaux marchés et fabricants de pointe internationaux;

- de se prémunir contre des désavantages concurrentiels;
- d'assurer des volumes de commandes supplémentaires (également pour de nombreuses PME)
- de stimuler l'innovation.

Des entreprises suisses réputées se sont établies avec succès suite aux précédents programmes de participation industrielle en tant que fournisseurs de longue date de grandes entreprises étrangères, telles que Boeing, Northrop-Grumman, Airbus, Dassault, Saab, General Electric, etc. Cela a également bénéficié à des centaines de PME.

Les objectifs, la mise en œuvre et les conditions-cadres des participations industrielles reposent sur:

- la stratégie d'acquisition et de participation industrielle de la Confédération;
- les principes du Conseil fédéral pour la politique d'armement du DDPS;
- la politique d'affaires compensatoires d'armasuisse.

Contrôle et efficacité

Les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle sont contrôlées et coordonnées en Suisse par un partenariat public-privé d'armasuisse et du Bureau des Affaires compensatoires à Berne (BAC). L'objectif consiste à garantir des processus en bonne et due forme et proches de l'industrie qui satisfont aux critères fixés par la politique d'affaires compensatoires de la Confédération. La condition préalable est que les entreprises intéressées par des affaires de participation industrielle soient concurrentielles. En d'autres termes, aucune politique de maintien structurel ne doit être menée à l'aide de subventions ou de mesures protectionnistes. La prudence exercée lors de l'autorisation d'exception et l'accent mis sur le respect des prescriptions, alliés à des évaluations régulières (par exemple par le CDF en 2007 et 2016), garantissent la transparence, la pérennité et l'envergure des affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle, tout en bannissant les risques d'activités illicites et de corruption.

Indispensable pour la défense nationale

Dans les prochaines années, plusieurs grandes acquisitions d'armements sont prévues, dont la réussite est essentielle pour la crédibilité de l'armée suisse et pour la défense nationale. Songeons par exemple à l'achat de nouveaux avions de combat (NAC) ou à la modernisation de la défense aérienne (DSA). Comme l'expose la présente publication, en Suisse, les affaires réalisées dans le cadre de la participation industrielle permettent de créer une valeur ajoutée durable pour le pays, les habitants et l'économie.

Grâce aux documents mentionnés au chapitre 2, le Conseil fédéral et le DDPS ont jeté les bases de la réussite et de la transparence de la mise en œuvre de la participation industrielle dans le cadre des acquisitions d'armements, ce au service de la défense nationale. Les principes juridiques définis permettent aussi d'adresser directement des commandes à l'industrie suisse afin de favoriser la défense nationale et de préserver aussi nos intérêts dans ce domaine.³¹

Il est donc particulièrement important que les entreprises nationales puissent à nouveau être impliquées dans des affaires de participation industrielle et notamment que la base technologique et industrielle déterminante pour la sécurité de notre pays soit renforcée. En Suisse, nous sommes confrontés à un processus politique de longue haleine lorsqu'il s'agit de convaincre les différents acteurs (les partis politiques et le Parlement, l'administration fédérale, les associations, les groupes d'intérêt et, enfin, la population dans son ensemble) du rôle primordial d'investissements en armements se chiffrant à plusieurs milliards. Par conséquent, dans l'optique des acquisitions à venir, il ne suffira pas d'invoquer les besoins urgents de l'armée (bien que tout à fait justifiés). Il faudra également souligner les avantages prépondérants et durables pour notre industrie et notre économie.

31 Cf. Ordonnance sur les marchés publics (OMP).

8. Références bibliographiques

- AKERET, F.** (1998). F/A-18 OFFSET-Geschäfte: Eine Erfolgsstory über die positiven Auswirkungen von Affaires compensatoires auf die schweizerische Industrie. In: Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift (ASMZ) 1998, 164(10), p. 19-20.
- ARMASUISSE** (2015). Fiche d'information Affaires compensatoires. Version allemande: http://www.ar.admin.ch/content/ar-internet/de/beschaffung/ruestungspolitik-des-bundesrates/_jcr_content/contentPar/tabs/items/dokumente/tabPar/downloadlist/downloadItems/406_1457687360034.download/factsheet_offsetgeschaefte_150709_recht_de.pdf (13.03.2017).
- ARMASUISSE** (2016). Politique d'affaires compensatoires. Version allemande: http://www.ar.admin.ch/content/ar-internet/de/beschaffung/ruestungspolitik-des-bundesrates/_jcr_content/contentPar/tabs/items/dokumente/tabPar/downloadlist/downloadItems/407_1457687390398.download/Offset_Policy_2016_de.pdf (13.03.2017).
- CARREL, F., Dürig, W., Gygax, M. und P. Lyoth** (2017). Erfahrungen zur Industriebeteiligung im Rahmen der Beschaffung des F/A-18: Ein Kampfflugzeug für die Schweiz. Dokumentation zum Projekt F/A-18. Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz (66).
- CDF** Contrôle fédéral des finances (2007). Achat d'armement à l'étranger - évaluation des affaires compensatoires. Version allemande: http://www.CDF.admin.ch/images/stories/CDF_dokumente/publikationen/evaluationen/Evaluationen%20%2819%29/6366BE_Bericht_23-06-08.pdf (18.03.2017).
- CHRISTEN, R., Kohl, J.-P. et al.** (2008). Sicherheitsindustrie im Dauerbeschuss. In: Swissem Network 3, S.6-11.
- DUBOIS, T.** (2017). Aligning Stars Ruag is gearing up for the next narrowbody program based on its technology portfolio. In: Aviation Week, March 20-April 2, 2017.
- FRIEDLI, T., Naumüller, K. und P. Platzgummer** (2009). Nachhaltige Offset-Ansätze für die Schweiz. Aufzeigen von Optimierungspotentialen und strategischen Stossrichtungen. Etude, Université de Saint-Gall.
- GLISMANN, H. und H.-J. Horn** (1990). Export von Rüstungsgütern: Chancen und Risiken. In: G. Fels, R. Huber, W. Kaltefleiter, R. Pauls and F.-J. Schulze (Hrsg.). Strategie-Handbuch, Bonn, p. 271-300.
- LATHI, T.** (1997). Gegenschäfte in Waffensystemen. Erlangen-Nürnberg: Friedrich-Alexander-Universität.
- LE CONSEIL FÉDÉRAL** (2000). Message concernant l'acquisition de matériel d'armement (programme d'armement 2000). Version allemande: http://media.wix.com/ugd/1872ce_ca875f0df0cf4803bb520c550770b4bd.pdf (13.03.2017).
- LE CONSEIL FÉDÉRAL** (2007). Char de grenadiers 2000: projet achevé avec succès et programme d'affaires compensatoires pour l'industrie suisse respecté. Communiqué de presse. Version française: <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-11679.html> (13.03.2017).
- LE CONSEIL FÉDÉRAL** (2010a). Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du DDPS. Version allemande: <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2010/5027.pdf> (18.03.2017).
- LE CONSEIL FÉDÉRAL** (2010b). Stratégie de participation industrielle. Version allemande: http://www.ar.admin.ch/content/ar-internet/de/beschaffung/ruestungspolitik-des-bundesrates/_jcr_content/contentPar/tabs/items/dokumente/tabPar/downloadlist/downloadItems/404_1457687166245.download/industriebeteiligungsstrategie_des_bundesrates_100331_recht_de.pdf (18.03.2017).
- OMP**, Ordonnance sur les marchés publics. In: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950538/index.html> (13.3.2017).
- SCHUSTER, F.** (1988). Countertrade professionell: Barter-, Offset- und Switchgeschäfte im globalen Markt. Wiesbaden: Springer Verlag.
- SWISSEMEM** (2017). Die Industrie will auch beim NAC Kompensationsgeschäfte. Argumente zu Handen der Begleitgruppe NAC. Document non publié, Berne.



SOCIÉTÉ DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET D'ÉTUDES MILITAIRES

Nos objectifs

L'association de politique de sécurité et de techniques de défense et ses membres entendent

- confirmer que la Suisse doit, à l'avenir aussi, rester un espace suffisamment protégé au plan militaire
- expliquer qu'une participation efficace de la Suisse à la stabilisation, à commencer par celle de l'environnement européen, nécessite une politique de sécurité suisse crédible, prévisible et globale,
- insister sur le fait que la Suisse doit, pour continuer à exister et à prospérer, rester ferme sur sa politique de sécurité, non seulement en tant qu'État, mais aussi en tant qu'entité économique, pôle intellectuel, nation industrielle et place financière,
- affirmer qu'une Suisse sûre doit disposer de moyens appropriés pour sa politique de sécurité,
- montrer ce qui est nécessaire en matière de résolution dans la conduite, de compétence, de formation, d'armement et d'organisation pour disposer d'une armée efficace et crédible dans le cadre d'une démarche intégrale d'affirmation de soi
- tout faire pour que les futures réformes de l'armée de milice et de sa doctrine d'intervention concordent avec ces postulats.

Nos actions

Depuis 1956, l'association et ses membres poursuivent ces objectifs par un travail d'information prenant la forme d'études, d'articles techniques, de publicité et de prises de position (cf. www.vsww.ch), de conférences, d'interviews et de participations à des débats.

L'association a ainsi largement contribué

- à combattre des initiatives populaires et des référendums s'opposant à une politique suisse de sécurité moderne et
- à apporter des contributions de spécialistes à l'émergence d'une nouvelle politique de sécurité et d'une armée formée et équipée de manière à être crédible.

Notre vision d'avenir

Par notre action, nous souhaitons contribuer à

- la réussite de l'instauration d'un consensus national assis sur de larges bases pour que la Suisse s'affirme elle-même en tant que puissance militaire et
- ce que l'intégration sociale, économique et politique de notre armée de milice reste intangible à l'avenir aussi.

Notre financement

Nous nous finançons grâce aux cotisations des adhérents, au mécénat, aux dons et aux legs.

Nos publications

Vous les trouverez sur le site Internet: www.vsww.ch

Pour nous joindre:

Association de politique de sécurité et de techniques de défense, case postale 2407, 8021 Zurich 1

Internet: www.vsww.ch, téléphone: 044-266 67 67

Compte postal 80-500-4, Credit Suisse Zurich, n° de compte 468809-0

Nous vous remercions de votre soutien!